

## **Appel d'offres :**

# **Prestation d'accompagnement pour la mise en place d'une concertation relative à l'élaboration d'un contrat de filière forêt bois Auvergne-Rhône-Alpes**

### **Contexte**

La région Auvergne-Rhône-Alpes est la première région française en volumes de bois sur pied, avec 487 millions de m<sup>3</sup>, 35% du territoire est recouvert de forêt, ce qui fait un potentiel de ressources extrêmement important. La forêt appartient à 80% à des propriétaires privés et à 20% au domaine public. Les essences feuillues recouvrent 54% de la surface, les résineux 46%, mais les feuillus sont insuffisamment récoltés.

La filière représente 20 000 entreprises pour 63 000 emplois et génère un chiffre d'affaires de 6 milliards d'euros.

De la forêt jusqu'au consommateur final, le bois suit une logique de gestion, de récolte et de transformation pour être valorisé sur les marchés de la construction, de l'ameublement, de l'emballage, de l'industrie papetière et de l'énergie. La filière ainsi constituée, créatrice d'emplois et de valeur ajoutée, joue un rôle dans l'économie et participe à l'aménagement et à l'équilibre du territoire régional.

La filière forêt bois a la particularité de transformer un matériau naturel et renouvelable. Issu d'un écosystème qui agit positivement sur la biodiversité, la qualité de l'eau et de l'air, il est mis en œuvre le plus souvent dans une logique d'éco-conception.

Par ailleurs, les Lois Grenelle I et II ont confirmé les grandes orientations en matière de protection de notre environnement comme le développement de la part des énergies renouvelables, la réduction de la consommation d'énergie ou encore la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

La forêt est en France le premier capteur de CO<sub>2</sub>. Le développement des activités de la filière forêt bois peut donc constituer un formidable levier pour relever ces principaux enjeux environnementaux.

Ainsi, la filière forêt bois œuvre dans une triple logique intégrant les trois piliers du développement durable :

- **Economique** : pour développer des marchés de consommation de bois tels que la construction, l'ameublement, l'emballage, l'énergie ou encore la chimie verte ;

- Sociale : pour rendre le grand public acteur de la transition climatique en choisissant le bois dans leurs divers usages ..., pour créer et pérenniser des emplois locaux et non délocalisables dont une partie d'entre eux se situe sur des territoires ruraux où les unités de récolte et de transformation du bois constituent bien souvent les derniers pôles d'activité. La forêt participe aussi, au travers de sa multifonctionnalité, au développement d'activités de loisirs, autour de la chasse, de la découverte des paysages et des milieux naturels, du tourisme ...
- Environnementale : pour préserver la valeur écologique des écosystèmes forestiers, pour lui donner la place la plus grande possible dans la production de biodiversité, pour participer à la structuration des paysages et à la préservation des ressources naturelles et proposer des produits conçus et mis en œuvre de manière écologique.

Ces enjeux, à la fois économiques et environnementaux, conjugués à l'évolution des attentes des consommateurs, offrent des perspectives de développement pour la filière forêt bois régionale.

Cependant, pour que ce dynamisme profite pleinement à la forêt, aux entreprises de la filière et à l'économie régionale, le travail de structuration engagé sur Auvergne et sur Rhône-Alpes doit maintenant être mutualisé, consolidé et développé à l'échelle de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes.

Il s'agit ainsi de mieux valoriser cette ressource forestière locale, d'accompagner les entreprises dans leur effort de modernisation, de favoriser la recherche appliquée pour faciliter l'innovation au sein des entreprises, de rechercher les conditions de coopération autour de la chaîne des valeurs qui permettront de valoriser les bois locaux. Il s'agit aussi de mieux qualifier les salariés et de faciliter l'emploi.

## **Présentation du porteur de projet**

La nouvelle entité interprofessionnelle Fibois AuRA, née de la fusion d'Auvergne Promobois et de Fibra, a pour objectif de contribuer au développement, à la valorisation et à la promotion de l'ensemble de la filière forêt-bois, de ses acteurs et de la ressource forestière.

Ses principales missions seront de :

- Fédérer les entreprises et les acteurs de la filière forêt bois de la région ou ayant des activités économiques en région,
- Représenter la filière forêt bois auprès des instances économiques et politiques de la région Auvergne – Rhône-Alpes,
- Animer le réseau des interprofessions territoriales,
- Promouvoir le développement de la valeur ajoutée des bois d'Auvergne – Rhône-Alpes – produits et produits connexes - par le développement de leur utilisation notamment dans la construction bois et le bois énergie,

- Favoriser le développement de l'offre de construction bois en Auvergne – Rhône-Alpes,
- Promouvoir et accompagner le développement, la recherche et l'innovation au sein des entreprises de la filière,
- Participer aux travaux du réseau national des interprofessions de la filière,
- Animer le milieu professionnel de la région pour qu'il puisse identifier les besoins de la filière, porter des actions collectives de développement au service de la filière, participer à la mise en œuvre du programme régional forêt bois et mettre en œuvre les actions nationales en région,
- Promouvoir un développement harmonieux de la forêt dans le cadre d'une gestion durable, promouvoir les utilisations du bois, en particulier le bois local, promouvoir la filière et ses entreprises,
- Promouvoir les métiers de la filière et assurer la formation professionnelle dans tous les secteurs d'activité de la filière bois.
- Favoriser les partenariats régionaux et inter-régionaux,
- Rechercher tous types de financements publics et privés et spécialement les financements régionaux, locaux, suprarégionaux, et européens.

L'interprofession Fibois AuRA a la particularité de s'appuyer à la fois sur les branches professionnelles (collèges 1 à 5) et sur les territoires au travers des interprofessions territoriales pour l'ex-Rhône-Alpes (collège 6), et de comités territoriaux en cours de constitution pour l'ex-Auvergne (collège 7).



Réseau d'interprofessions territoriales :



Elle prévoit de mettre en place une concertation entre professionnels, partenaires techniques et financiers de la filière pour l'élaboration d'un contrat de filière régional (déclinaison du Contrat Stratégique Filière Bois national) prévu par la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAAF) d'octobre 2014.

Cette concertation devra se faire sur la période septembre 2018 – Janvier 2019. Elle devra aussi intégrer les travaux qui seront menés par la Commission Régionale Forêt Bois pour l'élaboration du Programme Régional Forêt Bois (déclinaison régionale du Programme National Forêt Bois).

De nombreux travaux de réflexion et de concertation ont été déjà menés dans chacune des deux anciennes régions sur la stratégie de développement de la filière (rencontres régionales pour l'avenir de la filière bois [2013], comité stratégique d'orientation en Rhône-Alpes en 2014 et 2015) mais aussi au national (Contrat stratégique de filière –CSF Bois [2014], Programme National Forêt Bois [2016] ...). Le prestataire devra s'appuyer sur ces différents travaux et en faire une synthèse qui servira de base de travail pour la réalisation de la prestation.

## Les attendus de la prestation

Une concertation devra être engagée à l'échelle de la nouvelle région pour définir les axes stratégiques et les décliner en actions opérationnelles sur une période de 4 ans (2019-2022).

Le prestataire devra proposer une méthodologie de concertation pertinente et adaptée à la nouvelle géographie du territoire et permettant d'associer un maximum de partenaires et professionnels issus des différents maillons de la filière forêt bois. Cette large concertation sera mise en œuvre avec le concours des interprofessions territoriales et des comités territoriaux.

Ce travail de concertation sera à mener en deux temps :

- Identification des axes stratégiques et hiérarchisation,
- Déclinaison de ces axes stratégiques en actions opérationnelles.

A l'issue de ce travail de concertation, le prestataire devra fournir une synthèse générale des travaux et élaborer un document de communication.

NB : les documents communicants attendus sont à chiffrer hors frais d'impression.

## Les livrables

- Une feuille de route identifiant les grands axes stratégiques de développement de la filière
- Une plaquette de communication présentant le contrat de filière (grands axes et actions phares)

## Contenu de l'offre

Le prestataire devra produire un dossier comprenant les pièces suivantes :

### Une offre détaillant :

- Les différentes phases de travail envisagées
- Le temps passé et le coût correspondant à chacune des phases, en HT et TTC ;
- Les frais de déplacement devront être compris dans l'offre

### Pour les pièces concernant la candidature :

- Présentation du cabinet candidat (plaquette par exemple) ;
- CV de la personne ou des personnes qui interviendra(ont) sur cette prestation, lorsque plusieurs personnes interviennent, leurs rôles et responsabilités dans le déroulement de la prestation seront précisés.
- Références dans des prestations comparables.

## Date limite de réception des offres

Lundi 16 juillet 2018 à 18 heures

## Contact et envoi des offres

Marinette Feuillade, déléguée générale [m.feuilleade@fibois-aura.org](mailto:m.feuilleade@fibois-aura.org)

Fibois Auvergne-Rhône-Alpes  
Agrapôle  
23, rue Jean Baldassini  
69364 LYON cedex 07